

**Objet : LE REGLEMENT DE L'ASSOCIATION POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE**



**Comptes rendus**

*Réunion : Assemblée Générale*

*Date : le 12 novembre 2009*

*Horaire : de 20h30 à 22h30*

*Lieu : Raison de l'association*

*Personnes présentes :*

*M. LEBRETON Hervé, le Président de l'association  
Mme LEBRETON Priscilla, la secrétaire de l'association  
Mlle INFANTI Maud, la Trésorière de l'association*

---

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION**

### **ARTICLE 1 :**

Seuls les membres fondateurs ont pouvoir de voter à l'Assemblée Générale. Il pourront, si nécessaire, élargir ce pouvoir de vote à d'autres types de membres.

### **ARTICLE 2 :**

La cotisation annuelle est fixée à 5€, pour tout les types de membres et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale. Une carte, d'une validité de un an, est alors remise au souscripteur.

### **ARTICLE 3 :**

Le bureau du conseil d'administration est composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

### **ARTICLE 4 :**

Seules les actions respectant en totalité la devise républicaine "Liberté, Egalité, Fraternité" pourront être soutenues par l'association.

Le règlement intérieur est approuvé par les membres présents lors de l'Assemblée Générale de 12 novembre 2009.

M. LEBRETON Hervé, Le président.  
Mme LEBRETON Priscilla, La secrétaire.  
Mlle INFANTI Maud, La trésorière.